



AFPCN

# ASSOCIATION FRANÇAISE POUR PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES (AFP)

## Mission “bons offices” demandée par l'UNALCI

rapport au bureau

### Rencontre du 15 avril 2009 à l'ENGREF entre:

Françoise Piton, Christian Fumalle, Pierre Larrieu, Jean-Luc Louvriot pour l'UNALCI  
et Paul Baron pour l'AFPCN.

**Problème posé :** faire participer les barrages de la navigation gérés par VNF à la lutte contre les crues, dans le Val d'Oise en particulier.

**Exposé :** les associations d'inondés du Val d'Oise estiment possible une réduction de leur inondation par un abaissement préventif et progressif des barrages de navigation, sans nuire à cette navigation ; cet abaissement progressif aurait pour effet :

- de dégager une capacité supplémentaire de stockage de la crue,
- d'accroître la pente du fil d'eau et la vitesse d'écoulement, donc le débit,
- de contribuer au drainage de la nappe phréatique accompagnant la rivière et de dégager ainsi une nouvelle capacité de stockage de la crue.

VNF, en signant la charte Aisne-Oise adoptée à Laon le 8 janvier 2001, s'est engagé à un abaissement anticipé des barrages pour une gestion optimale de la ligne d'eau en prévision d'inondations.

Toutefois, les arrêtés préfectoraux autorisant les barrages n'en tiennent pas compte, ne considèrent pas la situation de crue comme une situation exceptionnelle, contrairement à l'étiage, et ne prévoient l'effacement des ouvrages que lorsque les côtes amont et aval sont quasi-identiques.

Des études ont été réalisées, notamment :

un rapport de Jean Dunglass, en 1996, traitant cette question au point 9.4.4,  
des études hydrauliques du fonctionnement des barrages, par BRL ingénierie, en décembre 2002, dans le cadre du programme inter régional d'aménagement de la rivière Oise,  
une pré-étude des interrelations nappes-cours d'eau de l'Oise entre Compiègne et Pontoise, par le BRGM, en juin 2003.

Estimant que les études précédentes étaient suffisantes, l'UNALCI est intervenu auprès de VNF et des autorités administratives pour exposer sa position. Aucune réponse précise n'a été apportée, sauf à renvoyer sur la direction inter régionale du bassin de la Seine qui doit piloter la rédaction d'un nouveau règlement d'eau sur la rivière Oise. A noter que les

éventuelles conséquences du canal à grand gabarit “Seine-Nord” ne sont jamais abordées dans ce dossier.

**Mes propositions :** alors que la prévision des crues a fait d'énormes progrès en matière de fiabilité, il me paraît intéressant d'approfondir les propositions faites par l'UNALCI :

étudier un nouveau règlement d'eau permettant de diminuer l'ampleur des crues sans contrainte sur la navigation,

étudier une variante avec restriction de la navigation pour des crues exceptionnelles.

Pour cela, rencontrer les acteurs principaux, outre VNF:

l'entente Oise-Aisne qui a réalisé une étude économique sur les inondations,

le service de la navigation de la Seine, en charge du pilotage de l'étude du nouveau règlement d'eau,

Jean Dunglass pour son expertise sur cette question.

**Documents remis par l'UNALCI :**

résumé des interventions des associations,

réponse de VNF du 5 février 2008,

études hydrauliques de BRL ingénierie,

extrait du rapport de Jean Dunglass,

extrait des arrêtés préfectoraux des barrages de Pontoise et de l'Isle-Adam,

courrier du 18 octobre 2000 du président de L'entente au préfet de la région Ile-de-France,

pré-étude des interrelations nappes-Oise par le BRGM en juin 2003.

Paul Baron, le 3 mai 2009